

Journée Masterplan du 06/06/2023
Les ressources à mobiliser
Retranscription de l'intervention de la clôture en plénière

La parole est donnée aux différents sous-groupes.

- **Groupe de Travail 1 : La prévention de l'absence de chez-soi.**

En prévention primaire, c'est-à-dire éviter que les gens perdent leur logement.

Ce GT a travaillé sur une classification. Baliser le travail de prévention autour de ces 4 grandes catégories. Cela permet d'adresser les besoins plus spécifiquement de chaque catégorie.

1/ Les personnes qui sont en risque de perte de logement : on peut déjà détecter en amont les risques de pertes de logement : dettes ; difficultés. Faire en sorte que ces difficultés soient signalées et accompagnées par un travail social. Systématique d'accompagnement (CPAS ou autre.) Intervenir donc bien en amont.

Risque d'expulsion. Il y a lieu d'identifier les avocats spécialisés dans ce secteur (droit du logement) ; l'idée est de changer le centre de gravité. Montrer aussi les défaillances du propriétaire. Comment aller identifier les personnes qu'on ne parvient pas à aider ? En Finlande, cela se fait bien : il y a des 'housing consulers' au niveau local.

Grille des loyers,... il y a un gros travail à faire. En ce compris, l'ordonnance des loyers abusifs qui existe, mais qui n'est pas encore déclinée.

→ Travailler le plus possible en amont. Travailler sur les CPAS. Sur les droits des locataires.

2/ Les sortants des institutions (sortie d'institutions de l'ordre de la santé mentale et de la psychiatrie ; les sorties de prisons ; et les sorties de l'aide à la jeunesse). Organiser la sortie. Garantir un logement.

Il y aurait lieu de créer de nouvelles structures/institutions qui garantiraient la sortie.

Accompagnement social aussi, non seulement pour le logement, mais également pour la continuité / maintien des droits.

3/ Les victimes de violence intra-familiale (essentiellement les femmes) : prévalence à l'égard des femmes, sans papiers. La proposition qui est faite est de négocier l'octroi automatique d'un titre de séjour temporaire pour stabiliser la situation des femmes.

4 / Les personnes sans titres de séjour : il faut réélargir les critères de régularisation des personnes. Accompagnement social par une structure locale de nature publique. Mettre en place un service public qui n'existe pas. Car aujourd'hui, pour un titre de séjour, c'est uniquement via un avocat. Faire donc émerger un service public de médiation (au niveau de la commune ; des CPAS.) Transporter aussi le droit à l'aide médicale urgente.

- **Groupe de Travail 2 : Les mécanismes d'intervention précoce dès qu'une personne n'a plus de chez-soi**

Comment définir l'intervention précoce ? = Personnes récemment arrivées en rue. (Qui auraient des ressources autour d'elles à mobiliser.)

Dans l'intervention, le groupe de travail a défini 5 axes de travail :

1/ Informer / sensibiliser : par exemple, un numéro vert qui soit connu un maximum des citoyens, mais également des services auxquels on pourrait téléphoner pour avoir des informations.

2/ Réactivité

3 / Concertation des services

4/ Accès aux droits et l'aide juridique

5/ L'entourage qui pourrait être mobilisé.

- **Groupe de Travail 3 : L'accompagnement / la stabilisation lorsque la personne en a besoin**

4 sous-catégories ont été mises en place.

- Le logement : 3 recommandations. La mise en place de quota. Renforcer les moyens de contrôle des discriminations ; grille de référence des loyers – loyers modérés.
- L'hébergement : 2 recommandations. Inciter le secteur à utiliser les solutions d'hébergements transitoires pour les personnes qui sortent des institutions (de prison, hôpitaux...) et augmenter le contrôle et l'application des immeubles vides.
- La question des ressources humaines : la proposition se subdivise en 4 parties. Pouvoir réagir rapidement aux situations de crise en fonction de l'actualité. Mise en place de formations qualifiantes pour la paire-aidance. Valorisation des travailleurs salariés.
- La question de l'accès aux droits : proposition de mise en place d'une automatisation des droits et une facilité d'accès aux droits. Proposer des médiations.
Proposition d'une obligation d'activités extra-scolaires pour les enfants.
Obligation de solutions quand quelqu'un sort de prison / d'hôpital.

Quoi pour la suite, à la fin de ces 3 journées de Masterplan ?

Travailler sur les 3 premières journées du Masterplan. Il va être demandé à l'équipe de BH de consolider un draft de ce Masterplan. Travail de rédaction qui sera fait pendant les vacances. Merci au Comité Restreint pour tout le travail accompli. Il y a une vraie mobilisation.

Méthodologie d'adhésion / validation du Masterplan. On sera convoqués à la rentrée ; après les vacances pour un nouvel événement pour la présentation de cette méthodologie / draft.

• Groupe de Travail 4 : Les mécanismes de violence et d'injustice institutionnelle

Equipe très motivée et participants enthousiastes 😊

Lors du 1^{er} Masterplan : Identification des violences vécues par des personnes sans chez-soi. Avec l'aide de Muriel Allart, le groupe a identifié 7 catégories.

La première et la deuxième, c'est de la part des professionnels envers les ayants-droits et les ayants-droits.

La troisième et quatrième : c'est de la part des institutions envers les ayants-droits et les professionnels.

La 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} : c'est de la part de la société envers les ayants-droits, les professionnels et les institutions.

Cette liste non-exhaustive a été mise à disposition des participants comme point de départ pour la suite du travail.

Lors de la 2^{me} journée du Masterplan, 5 sous-thématiques :

1. Le traitement dégradant (créer une ASBL par exemple où porter plainte)
2. L'avoir des ayants-droits (penser à des ROI avec des ayants-droits)
3. La complexité des procédures
4. La condition d'accès
5. Le monde du financement comme thématique des violences transversales

Les participants ont également réfléchi, lors de la deuxième journée, aux ressources mobilisables et à mobiliser pour faire face à ces violences. Ils ont réfléchi à des ressources de toutes sortes (humaines, financières,...et des ressources qui n'existent pas encore.)

Ces ressources ont été ensuite structurées en 6 typologies.

Aujourd'hui, le travail a été de travailler sur des recommandations très concrètes pour la politique et des acteurs du terrain. Voici :

La 1^{re} typologie : outillage des travailleurs sociaux. Exemple : avoir des dispositifs de supervision.

La 2^{ème} typologie par rapport aux ayants-droits : c'est de sonder régulièrement les ayants-droits sur la manière dont est vécu le séjour.

La 3^{ème} typologie, c'est l'accès aux droits. L'exemple qui a été donné est de solidifier les liens avec des personnes de relai (type médiateur interculturel, interprète et pair-aidant.)

La 4^{ème} typologie, les dispositifs de protection des ayants-droits. Exemple : que chaque personne aura le droit de choisir sa propre personne de confiance.

La 5^{ème} typologie, la sensibilisation du grand public. Exemple : développer les outils de storytelling qui donnent un visage aux sans-abris et les déstigmatisent.

Le dernier, c'est le bien-être des travailleurs sociaux. Par exemple en reconnaissant la pénibilité du travail social en se calquant sur des barèmes de métier à risques (comme à la police ; accès à des primes...)